

# L'écho marmanhacois

janvier - avril 2023

N° 11

A child in a striped shirt and dark pants is playing in a playroom. The room has a light-colored wooden floor and walls. There are several toys scattered around: a white rectangular mat, a blue and white striped tunnel, a yellow cone, a blue cone, a red cone, a blue block, a red block, and a yellow block. The child is standing near a red and blue block.

P.5 // Réaménagement du préau

P.6 // La Pouponnière

P.11 // Retour en images

# // Etat civil 2022

## **Bienvenue à :**

**26/03** Arsène Thierry Jean RIVEZ

**01/07** Gabriel Pierrot BLAUDY

**02/11** Adria GIBERT

## **Ils se sont unis :**

**20/01** LAPORTE Franck et RIOL Valérie

**22/02** FAVROT Alexandre Daniel René et DUPONT Dorothee Diane Delphine

**19/03** LENORMAND Mickaël Jean-Christophe Nicolas et GASSER Elodie

**12/08** CARRÈRE Loïc et TELLIER Elodie Yvonne

**20/08** ALEYRANGUE Christian Maurice et DAHLEM Aurélie

**20/08** CAMBON Didier Pierre Félix et VALDANT Magali

## **Ils nous ont quittés :**

**04/01** BARBES André Jean Michel

**07/01** FABRE née PRAT Yvonne Marie

**24/02** VERDIER Nadine Janine Micheline Raymonde

**07/03** MONESTIER Laurent Pierre Alain

**05/04** FÈRES Bernard Michel Georges

**03/05** ELLE Andrée Emilienne Lisette

**09/06** SERVANT Marie-Louise Jeanine

**22/08** EVERARD Alain Guy Claude

**20/12** AMBLARD Jean-Marie Eugène Pierre

# // Edito

Marmanhacoises, Marmanhacois,

L'année a été difficile tant sur le plan local que national et international.

L'année 2023 a débuté par la cérémonie des vœux du dimanche 22 janvier qui a réuni plus de 80 personnes (en plus des élus). Ce fut un plaisir pour l'équipe municipale de partager ce moment avec les habitants.

Les travaux de la salle de motricité à l'école sont terminés et nos « bouts de choux » peuvent en profiter.

La création d'une pouponnière a été la bonne nouvelle de l'année passée (lire l'article dans les pages intérieures).

La rénovation de la partie ouest du mur du cimetière se termine enfin.

La commune a acquis un broyeur qui sera mis au service des habitants (voir page 7).

Tous les lampadaires de la commune vont être équipés d'ampoules basse ou moyenne tension.

Le grand chantier de l'année est la rénovation du quartier Prat Marsau (rues Arletty et Michèle Morgan). Il débutera au printemps et durera au moins un an.

Les animations vont reprendre avec les marchés de pays, vide-greniers, concours de pétanque, un hommage à Fernand PRAX sera rendu le dimanche 2 avril, le Salon du Livre et le Prix littéraire en octobre. Une Fête du Pain sera organisée à Carvialle le dimanche 4 juin.

A partir du 1er mars, la mairie sera de nouveau ouverte tous les jours de 9h à 14h avec la prise de fonction de notre nouvelle secrétaire épaulée par une stagiaire et la permanence habituelle du samedi matin assurée par le maire et les adjoints.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture.



**Michel Cosnier**  
*Maire de Marmanhac*

## Le Sénateur à la rencontre des élus

**Le Sénateur Stéphane Sautarel a répondu à la demande du Maire Michel Cosnier et à l'invitation du Conseil Municipal pour évoquer l'actualité.**

A partir du cas concret des finances de la Commune de Marmanhac et des perspectives pour le budget 2023 les élus ont pu faire partager les interrogations en matière de fiscalité locale, des dotations de l'Etat de la Région (dont S. Sautarel est membre) et à plus lointaine échéance, les incertitudes liées à la situation internationale, les répercussions sur les tarifs des énergies etc.



Par la volonté des élus de ne pas donner le sentiment de faire un budget de rigueur, nous provisionnerons les recettes attendues et nécessaires du FEADER et de la vente de l'ancienne Poste pour les travaux de Prat Marsau qui monteront en puissance en 2024.

Encore une fois, pour ne pas pénaliser les investissements d'avenir, la commune ne fera pas d'emprunt en 2023 et ne touchera pas à la taxe foncière, dont les bases vont être revalorisées de 7,5 % par l'Etat.

Ensuite, un long et riche débat avec le Sénateur sur l'avenir des collectivités locales et plus largement sur d'autres questions qui intéressent les élus a permis d'évoquer des questions comme l'avenir des barrages hydroélectriques, la cohérence des dispositifs d'intercommunalité (petites villes de demain) etc.

Pour finir le débat, une note d'optimisme, avec l'ouverture de la « pouponnière » et la création de 18 équivalents temps plein pour accueillir de tous petits enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et une recette de loyer, qui sera la bienvenue. Après les travaux, un beau moment d'échanges informels autour d'une galette des rois en toute sympathie républicaine...

## Nouveau service à la médiathèque

Vous aimez lire mais vous ne pouvez pas vous déplacer, les bénévoles sont là pour vous apporter les livres que vous aimez à domicile.

Si vous êtes intéressés, téléphonez au :

- 0673821212

- 0671849020

Nous sommes à la recherche de bénévoles. Pour l'instant la médiathèque est ouverte de 9h30 à 12h, mais d'autres créneaux d'ouverture sont possibles selon les disponibilités des personnes qui souhaitent s'investir. N'hésitez pas à nous contacter.

### Réaménagement du préau

Après de longs mois d'attente, la salle de motricité est enfin opérationnelle. Les délais de livraison des matériaux et l'enchaînement des différents travaux ont été considérablement allongés mais le chantier est désormais terminé, depuis début février.

Quelques aménagements intérieurs seront réalisés selon les besoins (espalier au mur par exemple). Cet espace permettra aux élèves d'exercer une activité physique régulière dans des conditions optimales, quelle que soit la météo.



Le préau a, en conséquence, été réduit des deux tiers mais complété par un auvent tout le long du bâtiment pour augmenter l'espace couvert. L'ancien garage attenant a été scindé en deux locaux de rangement : l'un pour le matériel de gymnastique et l'autre pour les vélos et trottinettes.

Souhaitons que les enfants s'approprient rapidement les lieux pour en profiter pleinement.

### Cantine scolaire

**Le conseil municipal a adopté le 23 février dernier la prolongation du dispositif cantine à 1 euro.**

Afin d'améliorer le service de restauration proposé aux familles, le conseil municipal a décidé de créer une « commission cantine » réunissant élus, parents d'élèves et cuisinier(e)s. L'objectif de cette équipe est de garantir la confection de repas de qualité tout en gardant un prix abordable.

En effet, une étude des coûts relatifs au fonctionnement de notre cantine a révélé que ces derniers sont anormalement élevés par rapport à ceux de communes de taille similaire. L'inflation n'étant pas la seule responsable de ce résultat, il paraît nécessaire de revoir notre politique d'approvisionnement tout en respectant la loi EGAlim (Etats Généraux de l'Alimentation, 2018).

Cette dernière prône une alimentation saine et durable en imposant notamment l'utilisation à hauteur d'au moins 50% de produits locaux ou fermiers ou sous signe de qualité dont minimum 20% issus de l'agriculture biologique.

Ces préconisations sont déjà respectées et nous travaillons largement avec des fournisseurs locaux et bio (Jardins de Laroquevieille par exemple). Nous envisageons d'utiliser la plateforme Agrilocal 15, en partenariat avec le Conseil Départemental pour privilégier les circuits courts en accédant à un large choix de produits fermiers du Cantal à des prix accessibles.



## // Dossier : La Pouponnière

Dans le cadre de la rénovation de l'Estaplou était prévu un appartement devant accueillir une MAM (Maison d'Assistantes maternelles). Le projet n'ayant pas abouti, cela nous contraignait à un changement de destination de ce local avec, comme conséquence, la perte de 64 000 € de subventions s'ajoutant à la non récupération de 27 000 € de TVA.



La création d'une pouponnière accueillant une dizaine d'enfants âgés de 3 jours à 3 ans, 24/24h et 7/7 jours, évite la perte de cette subvention, permet de toucher un loyer depuis le 1er décembre et entraîne la création de 18 emplois nouveaux sur la commune.

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu rural) gère cette structure sur demande du Conseil départemental.



# // Mon Village au quotidien

## Aquisition d'un broyeur

La commune a fait l'acquisition d'un broyeur permettant d'améliorer les conditions de travail de nos agents, d'éviter d'aller à la déchetterie (économie de temps et d'argent).



Ce broyeur sera mis à la disposition des habitants du village et des hameaux, à charge pour eux d'amener les produits d'élagage sur le site prévu.

Les résidus pourront être récupérés pour leur usage personnel.

**Un planning pour le broyeur de végétaux a été mis en place (voir ci-dessous).**

Vous avez la possibilité de déposer vos déchets verts dès le lundi précédant la venue du broyeur.

| Accès au broyeur pour les Hameaux :  | Dates et lieux :   |
|--|--|
| Grangeasses ; Le bout du lieu ;<br>Le Bourg de Marmanhac ; Le hameau des Poètes ;<br>Prat Marsau ; Au de laï du Pont ; Mézergues ;<br>Le camp Français ; La Conthie. | <b>Jeudi 16/03/2023</b> – Parking Terrain de pétanque<br>de 8h30 à 12h et de 14h à 17h               |
| Mas de Sedaiges ; Péruejols ; Prentegarde ;<br>Lalande ; Le Couderc.   | <b>Jeudi 23/03/2023</b> - Terrain de Jeux de Puéruejols<br>de 8h30 à 12h et de 14h à 17h             |
| Gimel.   | <b>Jeudi 30/03/2023</b> - en bord de route près des<br>colonnes de tri de 8h30 à 12h et de 14h à 17h |
| Le Fau ; Meyssac ; Aubespeyre ; Pradines ; Aubin ;<br>Verniol ; Carvialle ; Nouvialle ; Entre deux Rieux.  | <b>Jeudi 06/04/2023</b> - Commun d'Aubespeyre<br>de 8h30 à 12h et de 14h à 17h                       |
| Roquenatou ; Coussergues ; Auriacombe ;<br>Niocel ; Alquier.   | <b>Jeudi 13/04/2023</b> - Commun Auriacombe<br>de 8h30 à 12h et de 14h à 17h                         |

Une benne encombrants et une benne ferraille seront disponibles pour la collecte au terrain de pétanque le week-end du 13 et 14 mai.

## Vers un éclairage public plus économe

**Cela n'aura échappé à personne : le prix de l'électricité a considérablement augmenté ces derniers mois, d'autant que les communes ne peuvent bénéficier du bouclier énergétique mis en place par l'état.**

C'est pourquoi il a été décidé de diminuer radicalement la consommation des éclairages publics, en utilisant plusieurs leviers :

- La diminution des horaires d'éclairages, déjà en place
- Le remplacement des éclairages les plus énergivores
- La suppression de poteaux dans les endroits pouvant être caractérisés de sur-éclairés

En ce qui concerne le remplacement des éclairages gourmands en énergie, l'ensemble des éclairages de 250w vont être remplacés par des leds de 17w. Environ 150 lampes sont concernées.

Ce changement ne concerne pas seulement les ampoules : les têtes seront aussi changées pour diriger l'éclairage vers le bas, afin de mieux éclairer le sol, mais aussi de préserver le ciel de la pollution lumineuse.

En ce qui concerne la suppression, elle sera concentrée sur le secteur de la campagne : un poteau sur deux sera supprimé. Ils seront réutilisés à la cité Prat Marsau lors de la réfection de la voirie.

Pour compléter ces changements, un éclairage photovoltaïque sera installé à Pérujols, et l'éclairage du terrain de pétanque de ce hameau sera équipé d'un interrupteur, afin qu'il soit utilisable en soirée.

Le budget global de ces travaux sera d'environ 30 000€, subventionné pour moitié par le Syndicat départemental d'énergie du Cantal (SDEC), ce qui laissera 15 000€ à la charge de la commune. Au cours actuel de l'énergie, ce changement de technologie devrait être rentabilisé en 7 ans, ou moins si les coûts de l'électricité continuent de grimper.

Un changement certes contraint, mais vertueux, les économies d'énergie faisant partie des priorités de la commune.



## Rénovation d'un bâtiment public

Après avoir accueilli début 2022, la nouvelle salle dédiée aux associations, le bâtiment public situé rue du 19 mars 1962 (face épicerie Pré) bénéficie de nouveau d'une opération d'amélioration de l'habitat.

Au cours du mois de janvier 2023, des travaux d'isolation ont été réalisés dans les combles. L'appartement du 2e étage a été équipé de nouveaux convecteurs et sa salle de bain sera prochainement aménagée.



# L'Ambroisie, une plante invasive et hautement allergène

L'ambroisie à feuilles d'armoise fait partie des « mauvaises herbes ». C'est une plante originaire d'Amérique du nord, très présente en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se développe très rapidement sur les parcelles agricoles, les bords de route, les chantiers et les friches.

## Comment la reconnaître ?

L'Ambroisie est une plante annuelle. L'apparition des premières feuilles se fait au printemps (avril-mai). Il existe deux autres espèces d'ambroisie : l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses.



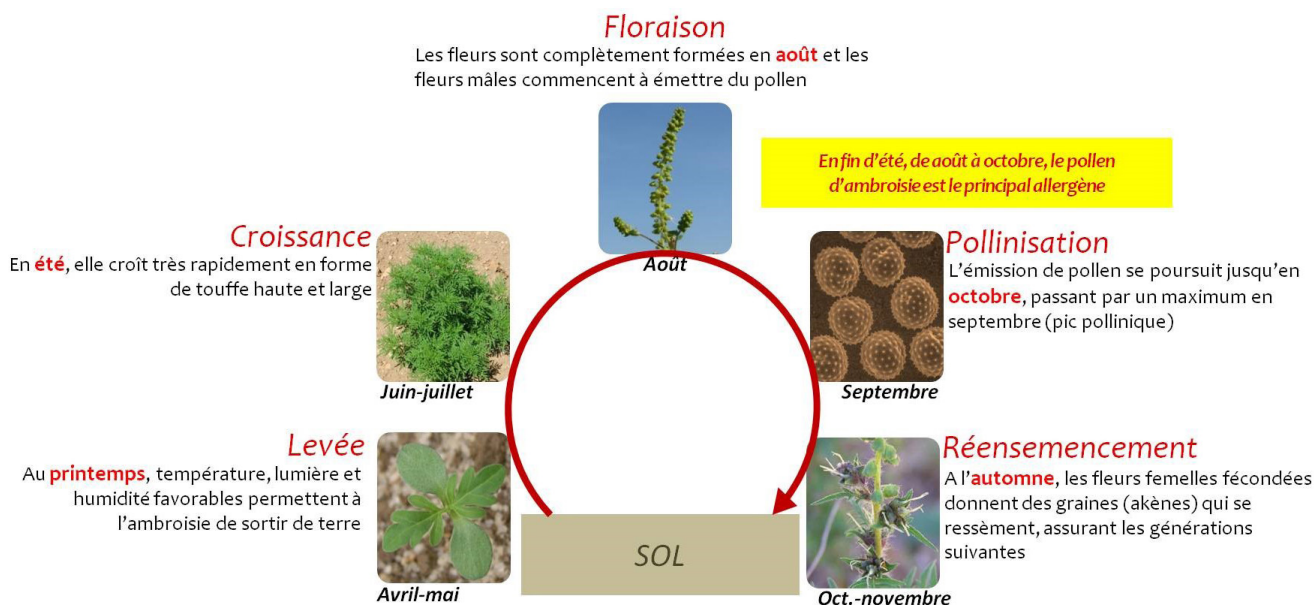
Photos de l'Observatoire des ambrosies

## Quels sont les risques pour la santé ?

Entre juillet et octobre, le pollen de l'Ambroisie est très allergisant et peut provoquer, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme, urticaire ainsi qu'une plus grande sensibilité face aux infections respiratoires hivernales. Notre région est parmi les plus envahies par l'Ambroisie à feuilles d'armoise. Les affections touchent 10 % de notre population.

En période de floraison, les recommandations sont les mêmes pour tous les pollens allergisants :

- Eviter les activités extérieures ;
- Eviter de faire sécher son linge en extérieur ;
- Fermer les vitres des véhicules ;
- Se rincer les cheveux le soir ;
- Aérer les maisons tôt le matin et tard le soir.



## Comment lutter contre l'Ambroisie ?

Le but est d'interrompre le cycle de prolifération de cette plante hautement allergène afin qu'elle ne produise plus de pollen ni de semence. C'est une opération qui peut durer plusieurs années.

Si vous trouvez des pieds d'Ambroisie, assurez-vous que ce soit bien de l'Ambroisie : prenez une photo de ce pied et envoyez là par mail au référent Ambroisie de Marmanhac (helene.ghesquiere1@orange.fr) avec le lieu où vous l'avez trouvé.

Pour plus de renseignements, allez sur le site suivant : <https://www.ambrosie-risque.info>

## // Point Info Législation :

# Interdiction de brûler des déchets verts

**Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.**

### Pourquoi cela est interdit ?

Lorsque des déchets verts brûlent, surtout s'ils sont humides, ils dégagent des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves dans les zones urbaines, péri-urbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

### Quelles sanctions ?

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD) notamment l'interdiction du brûlage des déchets verts ménagers et assimilés. Les infractions au RSD sont sanctionnées en vertu de l'article 84.

Le non-respect de cet article constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe. D'après l'article 131-13 du nouveau code pénal, la sanction applicable peut aller jusqu'à 450 €.

Les infractions au RSD peuvent être constatées par les agents de police municipale et par les officiers ou agents de police judiciaire (maire, policiers, gendarmes).

Il faut également tenir compte des possibles troubles du voisinage. Le voisin peut engager la responsabilité de celui qui brûle les déchets pour nuisances olfactives.

### Que sont les déchets verts ?

Ce sont des déchets végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants :

- herbe après tonte de pelouse
- feuilles mortes,
- résidus de taille de haies et arbustes,
- résidus de débroussaillage,
- épiluchures de fruits et légumes.

### Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est à dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en déchetterie.

### Exception pour les exploitations agricoles :

Les résidus d'activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autres végétaux dans une exploitation agricole ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage de résidus agricoles n'est donc pas strictement interdit, mais soumis à des règles strictes.

# // Retour en images

## Club des Genêts d'or

Les membres de la Commission communication présentent leurs excuses à l'association pour cette publication tardive, suite à un oubli lors du précédent numéro.



Le 7 juin 2022, le club des aînés de Marmanhac et Laroquevieille s'est offert une escapade aux monédieres.

Le matin visite du musée Jacques Chirac et repas au restaurant .

L'après midi découverte de la forteresse de Ventadour et en fin de journée visite de la distillerie Rougerie avec dégustation de liqueurs aux fruits, eau de vie ....

Une journée très appréciée de tous, grâce à un temps idéal et une très bonne ambiance pour cette reprise.

## Crèche

Madame PORTE a fait un don d'une quarantaine de figurines en bois réalisées des mains de sa grand-mère dans les années 1930.

Cette crèche a été exposée à l'église durant les Fêtes de Noël. La paroisse et la mairie remercient Madame PORTE pour ce don.



## Voeux 2023

La cérémonie des voeux s'est tenue le 22 janvier et à réuni une centaine de personnes.

A cette occasion étaient présents le sénateur Stéphane Sautarel, le Président du Conseil Départemental Bruno Faure et le 1er vice Président de la CABA Christian Poulhès.

Outre le bilan 2022, ont été présentés les principaux projets pour 2023 (rénovation de la cité Prat Marsau, éclairage public, pouponnière,...).





# Comment joindre la mairie

En raison du recrutement d'une nouvelle secrétaire, les horaires d'ouverture de la mairie ont changé au 1er mars et seront désormais les suivants : du lundi au vendredi de **9h00 à 14h00**.

En dehors de ces horaires, une permanence est assurée par le maire ou ses adjoints, **les samedis, de 10h à 12h**. En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est mise en place, au numéro de la mairie, le **04.71.47.30.43** ou au **06.72.17.61.21**.

## // Agenda municipal

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>18 mars</b>         | <b>Soirée Karaoké avec repas</b><br>Par le Comité des fêtes                     |
| <b>26 mars</b>         | <b>Concours de belote</b><br>Par les Genêts d'or                                |
| <b>02 avril</b>        | <b>Hommage à Fernand Prax</b><br>A 14h au foyer, par l'association le Félibrige |
| <b>10 avril</b>        | <b>Chasse aux oeufs</b><br>Au Parc du château de Sedaiges                       |
| <b>22 avril</b>        | <b>Bal</b><br>Au foyer, par le Comité des fêtes                                 |
| <b>29 avril</b>        | <b>Quine de l'école</b><br>A 20h30 au foyer, par l'A.P.E                        |
| <b>13 &amp; 14 mai</b> | <b>Collecte encombrants et ferraille</b><br>Au terrain de pétanque              |
| <b>02 juin</b>         | <b>Concours d'été (ouvert à tous)</b><br>Par le Cochonnet Marmanhacois          |
| <b>03 juin</b>         | <b>Barbecue</b><br>Par les Genêts d'or  |
| <b>04 juin</b>         | <b>Fête du pain</b><br>A Carvialle  |
| <b>11 juin</b>         | <b>Vide grenier</b><br>Par le Comité des fêtes                                  |
| <b>16 juin</b>         | <b>Concours d'été (ouvert à tous)</b><br>Par le Cochonnet Marmanhacois          |
| <b>18 juin</b>         | <b>Assemblée générale G.V.A</b>   |
| <b>24 juin</b>         | <b>Fête des écoles</b><br>Par l'A.P.E   |

Mairie de Marmanhac  
2 place du monument et  
des anciens combattants  
15250 MARMANHAC  
Tél : 04.71.47.30.43  
[www.marmanhac.fr](http://www.marmanhac.fr)

### Bulletin municipal de Marmanhac N°11

**Rédaction et mise en page :**  
Mairie de Marmanhac  
[mairie.marmanhac@orange.fr](mailto:mairie.marmanhac@orange.fr)

**Crédits photos :**  
Mairie de Marmanhac  
l'Observatoire des ambroisies

**Impression :**  
i2s imprimerie  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Encres végétales



*Conformément à la volonté de  
l'équipe municipale de vous  
fournir une information neutre, ce  
bulletin municipal ne contient pas  
d'encart publicitaire.*